

Ville de Landivisiau - Séance du 15 mai 2019 - n° 2019/310

RUE DE L'ARGOAT - VENTE D'UN DELAISSE D'ACCESSOIRE DE VOIRIE AU PROFIT DE MADAME]

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courriel en date du 10 avril dernier, l' _____, souhaite se porter acquéreur d'un délaissé d'accessoire de voirie, d'une surface approximative de _____ fin de permettre l'accès au sous-sol de sa propriété.

VU l'avis favorable des commissions « Urbanisme et du Commerce - Artisanat » et « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 6 mai 2019,

Ayant entendu ses rapporteurs, Messieurs MICHEL et MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le déclassement du domaine public de cette emprise foncière pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune ;

AUTORISE EGALEMENT la vente de ce délaissé dont la superficie exacte sera déterminée par le document d'arpentage au prix de 4.57 €/m²,

PRECISE que la vente sera passée en la forme notariée,

PRECISE EGALEMENT que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 15 mai 2019

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....15 MAI 2019

Et de la publication, le.....15 MAI 2019

Fait à Landivisiau, le.....15 MAI 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL